

EUROMÉTROPOLE DE METZ



2025 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE RAPPORT BUDGÉTAIRE

CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 8 JUILLET 2025



Sommaire

Le présent rapport détaille les grandes masses et les équilibres du Budget supplémentaire 2025 (1), présente les ajustements proposés sur l'exercice budgétaire 2025 dans le cadre de la mise en œuvre des projets métropolitains tant sur le budget principal (2) que sur l'ensemble des 4 Budgets Annexes (Transports Publics, Archéologie Préventive, Zones en Régie, Déchetteries).

Sommaire	2
1. Les grandes masses et les équilibres du budget supplémentaire 2025	3
1.1. L'évolution des recettes de fonctionnement	4
1.2. L'évolution des dépenses de fonctionnement	8
1.3. L'évolution des dépenses d'investissement.....	11
1.4. L'évolution des recettes d'investissement.....	14
2. Un budget supplémentaire 2025 dédié à la poursuite du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026	16
3. Les Budgets Annexes	19
3.1. Le Budget Annexe Transports Publics	19
3.2. Le budget Annexe Archéologie Préventive.....	21
3.3. Le Budget Annexe Zones en Régie	22
3.4. Le budget Annexe Déchèteries	23

1. Les grandes masses et les équilibres du budget supplémentaire 2025

Le budget supplémentaire est une décision modificative du budget primitif, qui a pour objet premier la reprise du résultat de l'année antérieure, constaté lors du compte administratif, ainsi que l'intégration des restes à réaliser. Pour mémoire, après avoir couvert le solde des restes à réaliser (- 8,3M€) et le déficit d'investissement (-26,2 M€), l'excédent constaté en 2024 s'est élevé à 2,711 M€. De plus, comme toute décision modificative, il permet également d'ajuster les prévisions décidées lors du budget primitif. Au total, le présent budget supplémentaire s'élève à 62,31 M€, soit une augmentation de 18,29 % du budget primitif.

La section de fonctionnement s'élève à 7,71 M€. Elle est constituée pour les recettes par la reprise de l'excédent antérieur qui s'élève à 2,71 M€, et des recettes nouvelles pour 5 M€. En dépenses, les crédits nouveaux sont proposés à hauteur de 3,87 M€ de dépenses réelles, de 116 k€ de mouvements d'ordre et le solde représente l'autofinancement à hauteur de 3,73 M€.

Sur l'investissement, les restes à réaliser s'élèvent à 12,84 M€ en dépenses et 4,55 M€ en recettes, soit un solde à financer de 8,29 M€. Conjugué au déficit d'investissement 2024 de 26,19 M€, l'affectation de résultat est ainsi portée à 34,48 M€. Des dépenses nouvelles sont proposées à hauteur de 11,27 M€ afin d'être ajustées au rythme d'avancement des projets, principalement ceux inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026. Les ajustements concernant les opérations d'ordre sont de 4,3 M€ et portent principalement sur des régularisations d'écritures comptables. Du côté des recettes, les inscriptions nouvelles s'élèvent à 6,62 M€ sur les mouvements réels, comprenant principalement des produits de cessions ainsi que des subventions, 4,42 M€ concernant les mouvements d'ordre et 3,73 M€ l'autofinancement.

L'ensemble de ces éléments conduit à ajuster l'emprunt d'équilibre de + 800 k€, portant ainsi son montant total pour l'année 2025 à 53 M€, montant qui pourra être ajusté selon les besoins constatés d'ici la fin de l'exercice.

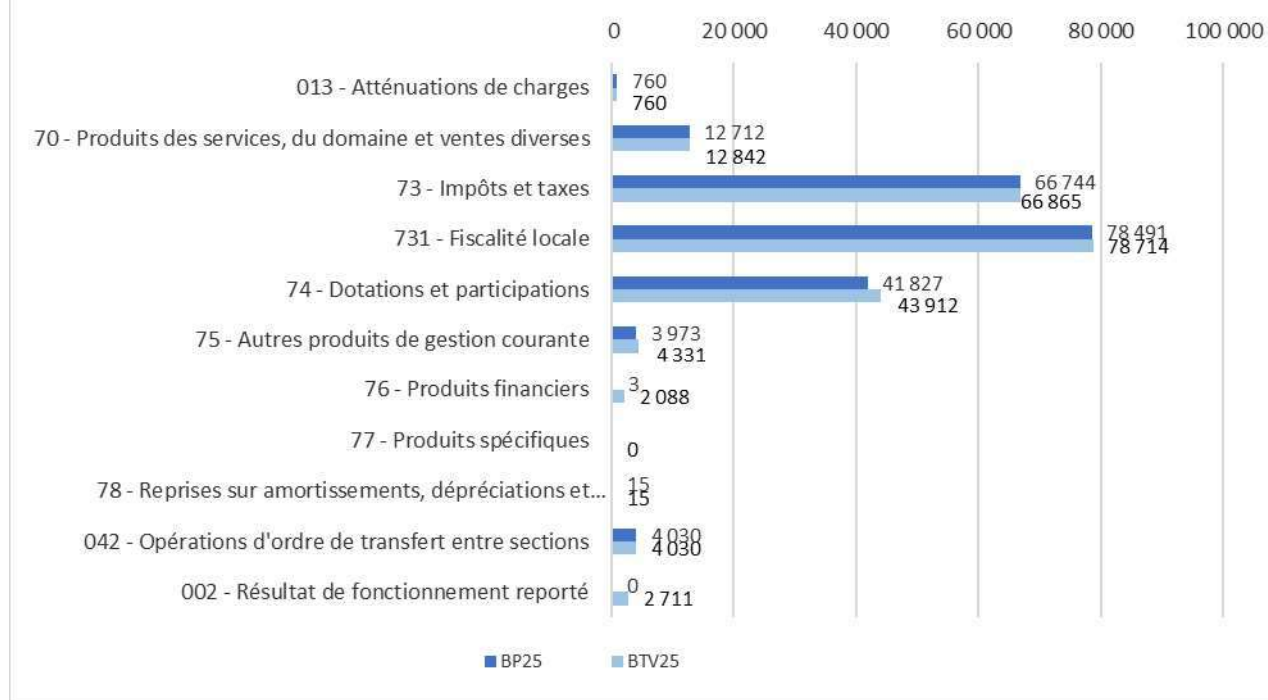
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses réelles 3 867 435,72 €	Recettes réelles 5 003 030,60 €
Autofinancement 3 730 451,66 €	Excédent n-1 2 710 856,78 €
Dépenses d'ordre 116 000,00 €	Recettes d'ordre
Total 7 713 887,38 €	Total 7 713 887,38 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Travaux, mobiliers, matériels 11 265 059,56 €	Subventions, dotations, cessions, divers 6 618 607,90 €
Dette (remboursement du capital)+caution 0,00 €	Hausse emprunt d'équilibre 800 000,00 €
	Autofinancement 3 730 451,66 €
Mouvements d'ordre 4 303 269,00 €	Mouvements d'ordre 4 419 269,00 €
Déficit n-1 (001) + Restes à réaliser 2024 39 028 555,52 €	Affectation du résultat (1068) + Reste à réaliser 2024 39 028 555,52 €
Total 54 596 884,08 €	Total 54 596 884,08 €

1.1. L'évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du présent Budget supplémentaire s'élèvent à + 7,71 M€, dont 2,71 M€ relatifs à l'intégration du résultat reporté 2024.

Les autres modifications concernent principalement les dotations, les produits financiers ainsi que la fiscalité locale dans une moindre mesure.

Ventilation et évolution des recettes de fonctionnement (en k€)



BTV = budget total voté (Budget Primitif + propositions du budget supplémentaire)

Le résultat reporté

Le résultat reporté de l'exercice 2024 constaté lors du Compte Administratif s'élève à 2,71 M€, soit une forte baisse par rapport à l'exercice précédent (18,42 M€) qui s'explique par une meilleure réalisation des dépenses d'équipements 2024 et notamment des projets inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement.

La fiscalité locale

en k€		BP 2025	ajustement BS	total
	recette			
731- Fiscalité locale	Taxes foncières et d'habitation	34 900	134	35 034
	TASCOM	4 000	138	4 138
	IFER	1 930	-54	1 876
	TEOM	33 900	6	33 906
73-impôts et taxes	FNGIR	6 901	0	6 901
	TVA compensation TH	42 625	114	42 739
	TVA compensation CVAE	16 950	7	16 957
	TOTAL	141 206	344	141 550

Les ajustements de fiscalité locale sont opérés selon les notifications reçues. Ainsi, un ajustement de + 344 k€ est opéré dans le cadre du budget supplémentaire, soit une hausse de + 0,24 % par rapport aux prévisions initiales.

Cette revalorisation, bien que positive, est inférieure aux exercices précédents (pour mémoire, + 896 k€

au BS 2024). Cela s'explique notamment par le ralentissement de l'inflation et une dynamique de revalorisation des bases fiscales plus faible. En effet, cette dernière s'élève + 1,68 % en 2025, contre + 3,9 % en 2024 et + 7,1 % en 2023.

Le produit de la *Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)* s'élève à 4,14 M€, soit un produit de + 138 k€ par rapport à la prévision. Toutefois, il s'agit d'une diminution par rapport au produit perçu en 2024 (- 197 k€). En effet, la TASCOM ne s'applique que sur les magasins de commerce de détail dont la surface de vente dépasse 400 m² et dont le chiffre d'affaires annuel des ventes au détail est supérieur à 460 k€. Ainsi, au gré de l'évolution des surfaces et de l'activité économique des entreprises, l'assiette peut être amenée à évoluer à la hausse ou à la baisse.

La notification des *Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER)* s'élève à 1,88 M€, soit un ajustement de la prévision à la baisse (- 54 k€) mais une légère augmentation par rapport au produit 2024 (1,84 M€). Cette progression s'explique par la revalorisation annuelle du taux prévisionnel, d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, pour la même année.

Concernant les *taxes foncières, d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants*, la revalorisation est de + 134 k€, soit une très légère hausse de + 0,38 % par rapport à la prévision. Elle masque cependant des variations différenciées :

Les produits de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties devraient augmenter de + 2 % sur l'exercice 2025, ce qui correspond aux prévisions du budget primitif. Ainsi, le produit des taxes foncières est stable (- 2 k€).

Selon l'état fiscal des bases prévisionnelles de mars 2025, la *taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants* a quant à elle subi une forte réduction de ses bases entre 2024 et 2025, de l'ordre de - 26 %. En effet, du fait de la mise en place du dispositif « Gérer mes biens immobiliers », qui a obligé chaque propriétaire à déclarer l'occupation de ses biens immobiliers, l'administration fiscale a dû traiter de nombreuses demandes de dégrèvements sur les exercices 2023 et *a fortiori* en 2024. Ainsi, cette tendance, qui se confirme à l'échelle nationale, conduit à ce que les recettes perçues par les collectivités sur cette période soient surévaluées par l'Etat, ce qui justifie le fort ajustement à la baisse des bases d'imposition pour l'exercice 2025. Ainsi, il convient de réduire les crédits du budget primitif à hauteur de - 492 k€.

S'agissant de la *Cotisation Foncière des Entreprises*, la revalorisation des bases, associée à la progression des tarifs des locaux professionnels, conduit à une progression des bases et du produit de + 3,85 %. C'est pourquoi il convient d'ajuster à la hausse les crédits au budget supplémentaire de + 328 k€.

La prévision de la *Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères* reste quasi équivalente (+ 6 k€ soit 33,91 M€) et le montant perçu au titre du *Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)* est identique aux exercices précédents, soit 6,9 M€.

Enfin, concernant la *fraction de TVA nationale* perçue en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Loi de Finances pour 2025 a prévu le gel de son montant au niveau de celui de 2024. A la suite de la notification définitive du montant de 2024, un léger ajustement de + 121 k€ est inscrit, portant ainsi le total de cette compensation à 59,696 M€.

Les dotations et participations

Les ajustements sur ce chapitre s'élevèrent à + 2,09 M€.

La *dotation globale de fonctionnement* a été notifiée à hauteur de 24,02 M€ (+ 44 k€), dont 6,64 M€ de dotation d'intercommunalité et 17,39 M€ de dotation de compensation. Dans le détail, la dotation d'intercommunalité est augmentée de + 336 k€ en raison de l'augmentation de la population, alors que la dotation de compensation diminue de - 292 k€, du fait de l'écrêtement appliqué à l'enveloppe nationale.

Les *allocations compensatrices de fiscalité* font l'objet d'un ajustement à la hausse (+ 485 k€), qui s'explique principalement par une progression des compensations de CFE. En effet, la compensation liée à l'exonération partielle de 50 % des locaux industriels en vigueur depuis 2021 est toujours dynamique au-delà de + 5 % (+ 264 k€ soit + 6,8 %). Quant à la hausse de la compensation des bases minimum de CFE, elle s'applique pour les redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur ou égal à 5 k€ (+ 198 k€ soit + 21,69 %).

En revanche, le montant de la *dotation de compensation perçue à la suite de la réforme de la taxe professionnelle* est diminué de 983 k€, portant son montant total pour 2025 à 2 599 k€ contre 3 637 k€ en 2024. Cette ponction, qui résulte des mesures prévues en Loi de Finances 2025 pour faire participer les collectivités au déficit public, n'avait pu être prise en compte dans le Budget Primitif, en l'absence de son adoption au moment de l'élaboration.

L'ajustement principal de ce chapitre concerne les soutiens versés par Citéo au titre des écoemballages (+ 2,24 M€). A la suite de la signature de la convention pour la période 2025-2029, un nouveau barème a été défini. Ainsi, l'estimation a été ajustée en fonction du dernier liquidatif, basé sur les tonnages 2023, transmis par le partenaire après le vote du budget primitif.

Les recettes liées à la perception du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement sont ajustées à + 130 k€.

Enfin, des subventions en matière de transition écologique non prévues au budget primitif sont ajoutées (220 k€) notamment pour l'animation d'un site Natura 2000, la réalisation d'un gîte à chiroptères ainsi que pour le recrutement d'un conseiller en énergie partagée.

Les autres recettes de fonctionnement

Les produits des services, du domaine et les ventes diverses font l'objet d'ajustements à hauteur de + 131 k€.

La redevance spéciale ordures ménagères est augmentée de 165 k€, en raison de la variation des dotations et de l'ajout de nouveaux redevables, portant ainsi le produit total attendu pour 2025 à 1,22 M€.

Un ajustement de + 113 k€ est opéré pour ajuster la refacturation de la masse salariale au budget annexe archéologie préventive, dont 58 k€ au titre du rattrapage concernant l'exercice 2024 et 55 k€ pour

actualiser la prévision budgétaire 2025.

Au budget primitif, une recette de 185 k€ avait été inscrite au titre de la refacturation aux communes des heures effectuées sur leur territoire par le service de police métropolitaine. Cette recette est supprimée, la refacturation se faisant finalement en n+1 soit en 2026.

Les prévisions de recettes des parkings gérés en régie sont ajustées à la baisse en raison du transfert de certains d'entre eux à la SPL Metz Parkings dès les mois d'octobre et novembre 2025 (- 454 k€). En revanche, les recettes du parking Comédie sont revues à la hausse (+ 550 k€) au vu des recettes déjà encaissées et compte tenu du décalage de la modification de son mode de gestion au mois de juin 2026, à la place du mois de juin 2025 initialement prévu.

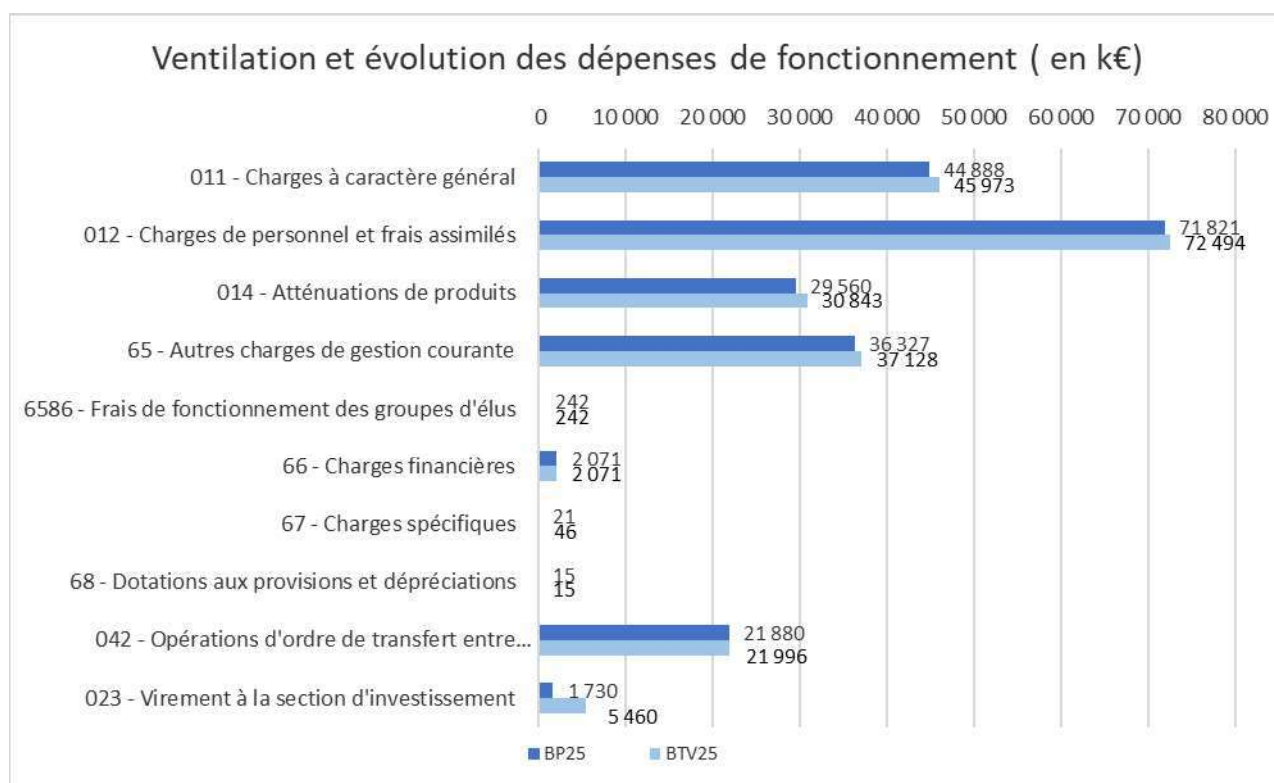
Enfin, 37k€ sont inscrits pour la mise à disposition d'un agent à temps complet auprès de l'Institut Européen d'Ecologie à compter du 1^{er} avril.

Concernant les autres produits de gestion courante, 102 k€ sont ajoutés concernant l'indemnisation versée par l'assurance suite aux violences urbaines survenues en 2023. Ainsi, le montant total de l'indemnité se porte à 151 k€. En matière de gestion des déchets, la prévision de recette liée à la vente de produits recyclables est augmentée de + 150 k€ du fait de la hausse du cours du carton. Une inscription nouvelle de 106 k€ correspond au versement d'un loyer pour des locaux situés route de Jouy à Moulins-lès-Metz.

Enfin, 2,09 M€ sont inscrits au titre des dividendes versés à l'Eurométropole par la Société d'Economie Mixte Eurométropole de Metz Habitat.

1.2. L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les ajustements s'élèvent à 7,71 M€ et concernent principalement les atténuations de produits (+ 1,28 M€) et les charges à caractère général (+ 1,08 M€). Le virement à la section d'investissement augmente de 3,73 M€, soit un montant total de 5,46 M€.



BTV = budget total voté (Budget Primitif + propositions du budget supplémentaire)

Les charges à caractère général

Ce chapitre fait l'objet d'ajustements à hauteur de + 1,08 M€.

La hausse principale concerne l'assurance dommage-ouvrage à souscrire pour les travaux de requalification de l'Opéra-Théâtre (+ 500 k€). Pour mémoire, une Autorisation d'Engagement (AE) à hauteur de 300 k€ avait été prévue lors du budget primitif. Il est aujourd'hui nécessaire de revaloriser cette AE à la suite de la consultation des compagnies d'assurance et d'inscrire la totalité des crédits dès 2025.

108 k€ sont ajoutés pour la location de bâtiments modulaires provisoires dans le cadre du réaménagement du Centre Technique Métropolitain, afin d'y loger les agents pendant la durée des travaux. Toujours pour cet équipement, un besoin de 42 k€ est pris en compte afin d'assurer l'entretien des gaines de ventilation du hangar poids lourds, ainsi que la vidange et le curage de l'aire de lavage.

En matière de voirie, 25 k€ sont ajoutés pour le règlement des frais d'expert-comptable relatifs à l'analyse des dossiers dans le cadre de la commission d'indemnisation à l'amiable dont l'objectif est d'indemniser les commerçants ayant subi des préjudices économiques à la suite des travaux. 35 k€ sont prévus pour assurer l'entretien du parking de Metz Expo, qui va également faire l'objet de travaux. 80 k€ sont également ajoutés pour l'achat des fournitures permettant la réfection de la signalisation horizontale.

Une étude de programmation agricole et agroalimentaire (76 k€) est prévue, en lien avec le projet de cuisine centrale métropolitaine. Son objectif est d'identifier les filières agricoles et alimentaires les plus stratégiques pour le développement de production, de transformation et de consommation de proximité.

Des besoins complémentaires sont inscrits pour l'entretien du parc automobile, notamment concernant

certaines poids lourds et les camions de déneigement qui nécessitent des réparations importantes (+ 72 k€).

A la suite de plusieurs recours contentieux engagés contre le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, une enveloppe complémentaire de 69 k€ est nécessaire pour couvrir les honoraires d'avocats. Par ailleurs, un montant de 50 k€ est également proposé afin d'accompagner les services de la Métropole dans la gestion de certains dossiers à fort enjeu.

Enfin, certains crédits ont été restitués. L'étude prévue pour l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) ayant été reportée, 130 k€ ont été annulés. De même, les crédits prévus pour l'assistante à la gestion du chauffage urbain étaient trop élevés, 120 k€ ont été restitués. Par ailleurs, 63 k€ liés aux parkings en régie ont été rendus en raison de la création de la SPL Metz Parkings. En parallèle, une baisse des recettes de 454 k€ est actée (cf supra.).

Les charges de personnel

En premier lieu, les dépenses de personnel sont impactées par la mutualisation de la Direction de l'Urbanisme entre la Ville de Metz et l'Eurométropole, qui sera effective au 1er septembre 2025. Cette réorganisation engendre une augmentation de la masse salariale de + 600 k€, compensée par une diminution de l'attribution de compensation versée à la Ville.

Par ailleurs, afin de renforcer certains services de l'Eurométropole, une enveloppe de 150 k€ est ajoutée. Elle permettra notamment le recrutement de 5 policiers métropolitains supplémentaires pour répondre au mieux aux nombreuses sollicitations, ainsi que le recrutement de 3 opérateurs de vidéoprotection au sein du Centre de Supervision Urbain, en réponse à l'extension du parc de caméras et au raccordement progressif des flux vidéo des parkings souterrains.

En parallèle, 76 k€ de crédits ont été restitués concernant le recours au personnel intérimaire de la Direction de la Gestion des déchets, afin d'ajuster les prévisions aux besoins réels.

Les autres charges de gestion courante (dont les subventions versées)

Les charges de gestion courante sont proposées en augmentation de + 801 k€.

L'essentiel de cette hausse résulte de l'augmentation de la subvention d'équilibre versée au budget annexe archéologie préventive, en raison de la reprise du déficit 2024 qui s'élève à 608 k€. En outre, l'inscription de nouvelles dépenses conduit à un ajustement à hauteur de 763 k€, soit une subvention totale de 1,8 M€ (cf. partie 3 ; 3.2).

En matière d'enseignement supérieur, le versement de nouvelles subventions est proposé (80 k€), afin notamment de financer les nouvelles chaires scientifiques de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers ainsi que la réalisation d'un audit stratégique relatif à l'Institut Lafayette.

En sus des 25 k€ de frais d'expert-comptable mentionnés précédemment, 100 k€ sont inscrits pour le versements des indemnités aux commerçants impactés par les travaux de voirie.

Les autres dépenses de fonctionnement

Les atténuations de produits augmentent de + 1,28 M€. Cette forte hausse est liée à la ponction opérée au titre du DILICO, ou « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales ». Ce mécanisme mis en place par la Loi de Finances 2025 est destiné à faire participer les collectivités au redressement des finances publiques. L'Eurométropole a ainsi été notifiée d'une ponction de 1 183 865 €. Les attributions de compensation 2025 sont réévaluées de + 304 k€. Il s'agit d'une part de prendre en compte le calcul définitif de la facture des services mutualisés de la Ville de Metz pour 2024 et de l'évolution prévisionnelle pour 2025, et d'autre part d'intégrer l'impact de la mutualisation de la Direction de l'Urbanisme avec la Ville de Metz à compter du 1^{er} septembre 2025.

Au budget primitif, 205 k€ avaient été inscrits afin de se prémunir d'un éventuel reversement des fractions de TVA perçues en 2024. Le montant versé en 2024 pour les parts de fraction de TVA s'étant révélé inférieur au montant dû, aucun reversement n'est nécessaire et les crédits sont annulés.

Les annulations de titres sur exercices antérieurs augmentent de + 25 k€.

Afin d'ajuster la prévision budgétaire concernant les amortissements des biens, 116 k€ sont ajoutés en opérations d'ordre.

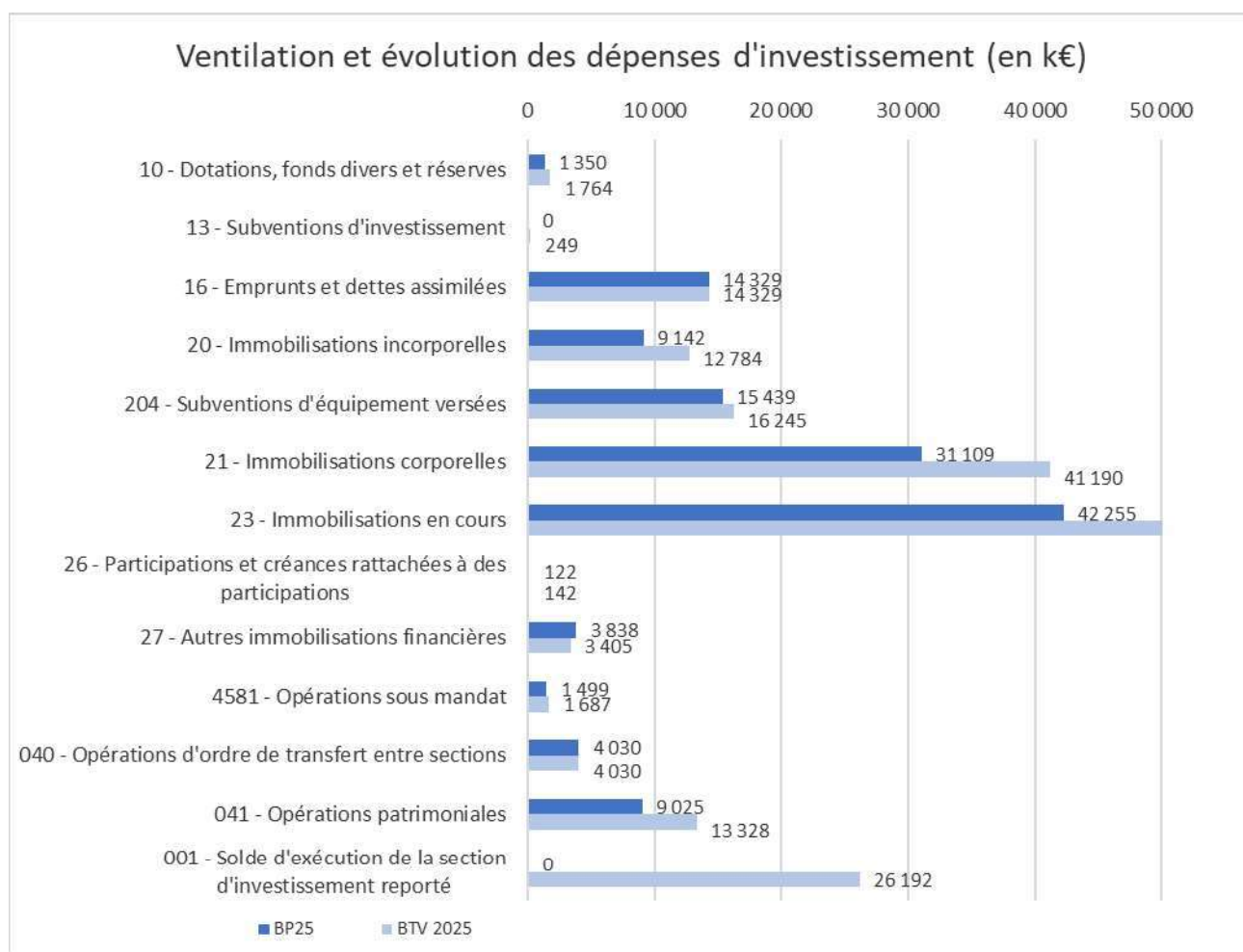
En conséquence, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est augmenté de + 3,73 M€.

1.3. L'évolution des dépenses d'investissement

En premier lieu, les dépenses d'investissement du budget supplémentaire comprennent les restes à réaliser de l'exercice précédent qui s'élèvent à 12,84 M€. Ces derniers sont en lien avec les projets du PPI et concernent principalement la voirie et les espaces publics pour 4,93 M€, dont la mise en sécurité des routes métropolitaines, la réalisation d'opérations de voiries sur les communes de Metz, Ars-sur-Moselle ou encore La Maxe, ainsi que la mise en œuvre du plan vélo. Les investissements en matière de systèmes d'information font l'objet de reports à hauteur de 2,33 M€. 1,43 M€ sont reportés concernant la rénovation des bâtiments métropolitains (rénovation énergétique, mise en conformité des bâtiments ...) et 1,02 M€ concernant la gestion des déchets (finalisation de la conteneurisation du centre-ville de Metz et d'Ars-sur-Moselle et renouvellement du parc de PAVE). Enfin, d'autres reports concernent les travaux sur ouvrages d'assainissement, la construction d'une nouvelle caserne de pompiers à Blida ou encore l'extension des réseaux électriques.

En recettes, les reports concernent principalement des subventions à percevoir sur divers projets, notamment sur le remboursement des équipements informatiques de la Ville de Metz (1,17 M€), la réalisation de pistes cyclables (771 k€), la mise en sécurité des routes métropolitaines (408 k€) ou encore la construction de la piscine métropolitaine (147 k€).

Les inscriptions nouvelles (11,27 M€) permettent quant à elle de tenir compte du rythme de réalisation des divers projets du PPI.



BTV = budget total voté (Budget Primitif + propositions du budget supplémentaire)

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23)

Les dépenses d'équipement sont en forte hausse (+ 22,86 M€), traduisant l'avancée des projets du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Les restes à réaliser représentent la moitié de cette hausse (+ 11,48 M€).

Parmi les crédits nouveaux, une part importante est liée à la gestion des déchets. En effet, 2,14 M€ sont ajoutés sur le projet d'extension du Centre Technique Métropolitain. A la suite de l'avancement de la date de livraison d'une benne à ordure électrique, 505 k€ supplémentaires sont nécessaires pour le paiement du solde. Le renouvellement et la densification du parc de PAVE s'intensifie (+ 962 k€) avec de travaux prévus dans les communes de Metz, Cuvry, Marly, Longeville-lès-Metz ou encore Montigny-lès-Metz.

Dans le domaine de la mobilité, de la voirie et de l'aménagement des espaces publics, de nouveaux crédits à hauteur de 5,3 M€ sont prévus. Parmi eux, 1,3 M€ sont proposés pour la mise en sécurité des routes métropolitaines, incluant notamment les travaux d'aménagement de l'avenue de Thionville à Woippy réalisés par la SAREMM. La redynamisation du quartier Outre-Seille bénéficie de 1,109 M€, tandis que 621 k€ sont destinés à la sécurisation du parking de Metz-Expo à Grigy. Une enveloppe de 300 k€ est par ailleurs dédiées à la remise en état des grands axes structurants. Dans le cadre de l'accélération du plan vélo, 489 k€ supplémentaires sont mobilisés pour l'aménagement de pistes cyclables à Woippy et à Vantoux.

S'agissant des projets structurants du mandat, la prévision budgétaire pour la requalification de l'Opéra-Théâtre est rehaussée de + 1,67 M€. La construction de la piscine métropolitaine bénéficie d'un complément de 902 k€. L'Eurométropole poursuit par ailleurs ses efforts d'investissement dans son patrimoine bâti afin de le rendre moins énergivore : 901 k€ sont ainsi dédiés à des travaux de rénovation, principalement au Conservatoire et au musée de la Cour d'Or. Avant son inauguration à la fin de l'été, 299 k€ sont ajoutés pour les derniers aménagements du Pavillon de la Biodiversité. Pour répondre à de nouveaux besoins en matériel roulant, 637 k€ sont prévus pour l'acquisition d'équipements spécifiques de voirie, dont un gyrobroyeur ainsi que 2 camions. Dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, 795 k€ de crédits nouveaux sont inscrits notamment pour la renaturation des ruisseaux de Vallières et de Saulny/Woippy. Enfin, les crédits de paiement relatifs aux travaux et équipements dédiés au Centre Pompidou-Metz sont ajustés de 675 k€, pour permettre de réaliser divers aménagements et acquisitions (aménagement de la cuisine du restaurant, du toit et de l'éclairage de la galerie 1 et remplacement du matériel informatique ...).

En parallèle, le report de certains projets conduit à des ajustements à la baisse. Ainsi, 3,59 M€ sont décalés sur 2026 concernant les travaux de construction d'une passerelle au-dessus de la digue de Wadrineau. De même le report à 2026 des travaux de la percée du boulevard d'Alsace et de l'extension de l'expérimentation du tri à la source des biodéchets se traduisent par des ajustements des crédits à la baisse à hauteur respectivement de 420 k€ et 387 k€.

Les subventions d'équipement versées

Les ajustements sur ce chapitre s'élèvent à + 806 k€.

Les aides à la pierre représentent une part importante de l'augmentation avec une inscription supplémentaire de 500 k€. Le même montant est inscrit en recettes. La réalisation d'une étude sur le canal de Jouy est proposée à hauteur de 100 k€ et sera portée par Voies Navigables de France.

En parallèle de ces nouvelles dépenses, et au vu de l'avancement de certains dossiers, des crédits sont restitués en matière de développement économique (- 427 k€), d'enseignement supérieur (- 120 k€) ainsi que concernant le versement des primes du fonds air bois (- 100 k€).

Enfin, les restes à réaliser s'élèvent à 718 k€.

Les autres dépenses d'investissement

414 k€ sont inscrits au chapitre 10 et concernent en totalité des restes à réaliser relatifs aux reversements de taxe d'aménagement aux communes.

Une nouvelle participation est prévue au chapitre 26 afin d'adhérer à la Société Publique Locale Grand Est Infrastructures (1 k€). En outre, suite à la souscription d'un nouvel emprunt fin 2024, le montant de l'adhésion à l'Agence France Locale est révisé à la hausse (+ 19 k€).

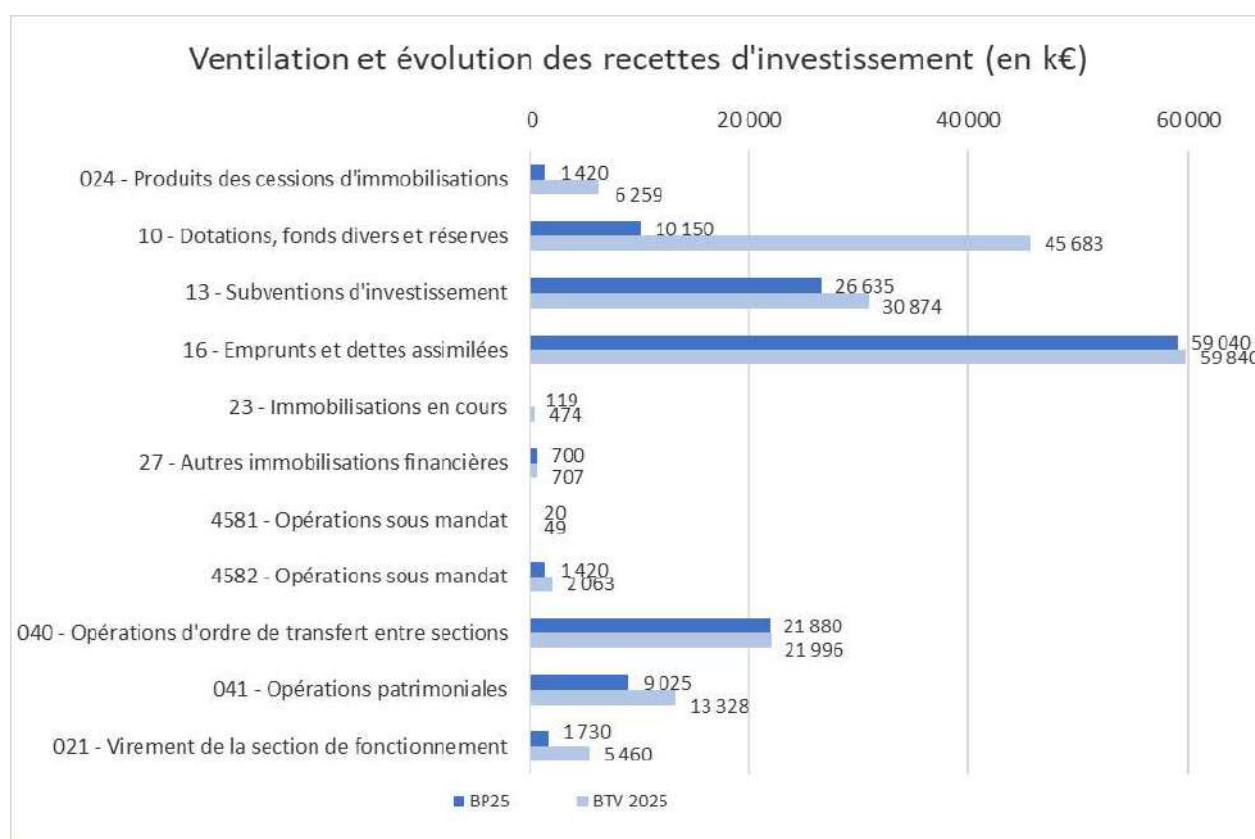
La maîtrise d'ouvrage déléguée conclue avec la Ville de Metz concernant la réalisation de la Serpentine et de l'éclairage public des rues Serpenoise et Ladoucette est ajustée à hauteur de 42 k€ afin de tenir compte des divers avenants et révisions de prix, tandis que 249 k€ sont inscrits pour le reversement d'une subvention de la Région à la Ville de Metz concernant la requalification de la rue Serpenoise.

A la suite de l'intégration du résultat du budget annexe zones en régie, l'avance du budget principal est réduite de 434 k€, la portant ainsi à 404 k€.

Enfin, les opérations d'ordre font l'objet d'ajustements techniques : 3,27 M€ sont ajoutés pour permettre la réintégration des frais d'étude au chapitre 21, et 1,04 M€ pour procéder aux résorptions d'avances sur marché.

1.4. L'évolution des recettes d'investissement

Les restes à réaliser 2024 sont intégrés au budget supplémentaire à hauteur de 4,55 M€. Outre l'affectation de résultat (34,48 M€) et l'autofinancement issu de l'excédent de la section de fonctionnement (3,73 M€), de nouvelles recettes sont proposées à hauteur de 11,84 M€. Il s'agit principalement de recettes de cessions (4,84 M€) d'opérations d'ordre (4,42 M€) et de l'ajustement de l'emprunt d'équilibre (+ 800 k€).



BTV = budget total voté (Budget Primitif + propositions du budget supplémentaire)

Les subventions

Les subventions d'investissement perçues sont ajustées de + 4,24 M€, dont 4,04 M€ de restes à réaliser et 201 k€ d'inscriptions nouvelles.

L'ajustement principal concerne les subventions relatives à la création d'une passerelle au-dessus de la digue de Wadrineau. Les travaux ayant été décalés et les dépenses ajustées, les recettes font également l'objet de modifications à la baisse (- 1,77 M€). De nouvelles subventions sont en revanche inscrites sur le plan vélo (+ 310 k€), principalement pour la réalisation de la piste cyclable Marly/Metz et les

aménagement de la rue Jean-Joseph Hénot à Metz. En matière de voirie et espaces publics, 519 k€ sont ajoutés en recettes pour le remboursement par le biais de fonds de concours versés par les communes de Rozérieulles et Chieulles pour la réalisation de travaux supplémentaires sur leur territoire, ainsi que pour la requalification du centre-bourg de Magny.

En matière d'habitat, 500 k€ sont prévus pour les aides à la pierre concernant le parc privé, corrélativement à la hausse des dépenses.

260 k€ sont inscrits au titre d'une subvention de l'Etat pour la création de la piscine métropolitaine.

Une partie des crédits liés aux équipements informatiques du pôle Education de la Ville de Metz sont repris par la Métropole. Ainsi, la compensation versée par la Ville est augmentée (+ 104 k€).

Enfin, de nouvelles subventions sont inscrites en matière de transition écologique (267 k€) pour financer la maîtrise d'œuvre liée au projet de requalification des étangs de Saint Rémy ainsi que la création d'un passage à faune sur la Route Métropolitaine 955.

Les autres recettes d'investissement

Les recettes de cessions font l'objet d'ajustements importants (+ 4,84 M€). 3,6 M€ sont ajoutés pour la cession d'un terrain qui hébergera les futurs bâtiments de l'Institution De La Salle, et 1,13 M€ concernent la cession d'un terrain situé au Technopôle à Metz. Par ailleurs, 2 véhicules de collecte des ordures ménagères vont être cédés pour 107 k€.

Le chapitre 10 "dotations, fonds divers et réserve" intègre l'affectation de résultat ainsi qu'un ajustement de 1 M€ sur le fonds de compensation de la TVA.

Les recettes liées aux opérations sous mandat sont ajustées à hauteur de 672 k€, dont 457 k€ de restes à réaliser. 130 k€ concernent une subvention sur la maîtrise d'ouvrage déléguée conclue avec la Ville de Metz sur la rue Serpenoise, qui lui sera reversée, et 57 k€ sont inscrits au titre du mécénat perçu pour l'opération du fort de Queuleu.

Un mandat d'avance de 2024 fait l'objet d'une annulation au chapitre 23 à hauteur de 356 k€, la dépense correspondante est inscrite en parallèle pour permettre de repasser l'opération.

Enfin, concernant les opérations d'ordre, 116 k€ sont ajoutés pour l'amortissement des biens comme évoqué pour les dépenses de fonctionnement. Les opérations patrimoniales sont ajustées à hauteur de 4,3 M€ pour la réintégration des frais d'études et la résorption d'avances.

L'emprunt

Compte tenu de ces ajustements en dépenses comme en recettes, l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif est augmenté de 800 k€, portant son montant total à 53 M€.

2. Un budget supplémentaire 2025 dédié à la poursuite du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026, validé par le Conseil Métropolitain du 13 décembre 2021, a défini les grandes priorités du mandat. Dans le cadre de sa mise en œuvre, de la poursuite de ses objectifs, et au vu de son niveau d'avancement, il est proposé d'ajuster les moyens qui lui sont dédiés afin d'assurer un service et un cadre de vie de qualité aux habitants métropolitain.

Soutien accru à la transition écologique et énergétique :

L'Eurométropole poursuit ses engagements en faveur de la **transition écologique et énergétique** de son territoire. En premier lieu, un budget supplémentaire de 795 k€ est alloué pour la réalisation d'études et de travaux additionnels portant sur la *gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations*, et particulièrement sur les ruisseaux de Vallières et de Saulny/Woippy.

Par ailleurs, 489 k€ sont dédiés à la réalisation d'*aménagement cyclables*, principalement à Woippy, route de Thionville dans le cadre des travaux de voirie attenants à la requalification des Halles Sollac.

L'Eurométropole entend poursuivre l'*amélioration des performances énergétiques de son patrimoine* et y consacre 901 k€ supplémentaires qui permettront de requalifier la toiture de l'auditorium du Conservatoire, d'isoler les combles de l'aile du musée qui abritera le Pavillon de la Biodiversité et de réaliser des travaux d'étanchéité à la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine.

Le parking Coislin, qui fait actuellement l'objet de travaux dans le cadre de l'opération globale de requalification du quartier Outre-Seille, se verra doté de bornes de recharge pour les véhicules électriques afin de densifier l'offre sur le territoire (190 k€).

Les moyens consacrés à la *gestion des déchets* sont renforcés d'environ 4 M€ en investissement et couvrent en premier lieu l'avancement de l'extension du Centre Technique Métropolitain qui nécessite 2,14 M€ supplémentaires, et la livraison d'une benne à ordures ménagères électrique au cours du deuxième trimestre entraîne une inscription nouvelle de 505 k€. Afin de poursuivre le renouvellement et la densification du parc de points d'apports volontaires enterrés sur le territoire, 962 k€ sont proposés pour des installations sur les communes de Metz, Cuvry, Marly, Fey ou encore Longeville-lès-Metz. La finalisation de la conteneurisation des centres-villes de Metz et Ars-sur-Moselle nécessite 253 k€ d'inscriptions supplémentaires. En outre, 131 k€ permettront d'acquérir davantage d'abris-bacs et de PAVE.

Les travaux sur ouvrages d'*assainissement* bénéficient d'un complément de 100 k€ dans le cadre du programme complémentaire aux travaux de voirie, portant le budget total voté à 2,21 M€, principalement pour des interventions à Moulins-lès-Metz.

Renforcement des moyens dédiés à la cohésion sociale et territoriale :

La politique menée en matière de **cohésion sociale et territoriale** nécessite également des enveloppes nouvelles, principalement consacrées à la *voirie et aux espaces publics*.

Les moyens dédiés à la mise en sécurité des routes métropolitaines sont ainsi augmentés de 1,51 M€, dont 1,2 M€ sont consacrés aux travaux d'aménagement de voirie attenants à la requalification des Halles Sollac à Woippy, réalisée par la SAREMM. 300 k€ sont proposés pour la remise en état et le rattrapage des grands axes structurants, qui permettront de reprendre le talus situé sur la route métropolitaine 955. Les enveloppes relatives aux travaux de voirie sur les communes augmentent de 2 M€, dont 621 k€ seront consacrés à la sécurisation du parking de Metz-Expo ; de plus, 932 k€ permettront aux communes ayant renoncé à tout ou partie de leur fonds de concours de bénéficier d'aménagements de voirie supplémentaires. C'est notamment le cas pour Longeville-lès-Metz, Coin-sur-Seille, La Maxe ou encore Chieulles. Enfin, 1,2 M€ complètent l'enveloppe dédiée à la redynamisation du quartier Outre-Seille pour tenir compte de son état d'avancement.

Toujours en matière de voirie, l'acquisition de nouveaux véhicules, notamment des cylindres vibrants, est prévue (341 k€).

La construction d'une *piscine métropolitaine* à Woippy sur le site des anciennes halles Sollac a débuté en 2024. Compte tenu de son état d'avancement, 902 k€ de crédits de paiement supplémentaire sont proposés, portant ainsi le montant total voté 2025 à 11 M€. A noter que cette inscription n'emporte pas de révision du montant de l'autorisation de programme (29,5 M€).

En matière d'*habitat – logement*, les dépenses relatives aux aides à la pierre sont augmentées de 500 k€ en ce qui concerne le parc privé. Cette somme fait également l'objet d'une inscription en recette, puisqu'il s'agit d'une délégation de compétence de l'Etat intégralement compensée.

Enfin, s'agissant de la *sécurité publique*, des moyens humains supplémentaires sont nécessaires (+ 150 k€). Ainsi, le budget supplémentaire prend en compte la création de 5 nouveaux postes de policiers municipaux, ainsi que de 3 opérateurs de vidéoprotection rattachés au Centre de Supervision Urbain, afin de répondre aux besoins liés à l'accroissement du nombre de caméras installées sur le territoire ainsi qu'au raccordement de flux vidéo des parkings souterrains.

Développement économique et attractivité du territoire :

Concernant le **développement économique et l'attractivité du territoire**, plusieurs projets structurants voient leurs crédits majorés.

En premier lieu, le projet de requalification de l'Opéra-Théâtre nécessite un ajustement à hauteur de + 1,67 M€ qui concerne les études et travaux, mais également certains aménagements dans le cadre de la programmation « hors les murs ».

Du côté du musée de la Cour d'Or, les travaux du Pavillon de la Biodiversité touchent à leur fin et son inauguration est prévue pour la fin de l'été. Ainsi, 299 k€ supplémentaires sont nécessaires pour leur finalisation.

En matière de développement économique, des crédits nouveaux sont prévus pour la réalisation d'une étude sur les filières agricoles et agroalimentaires relatives au site de Frescaty (76 k€), ainsi qu'une étude stratégique sur la SEM Metz Technopôle (10 k€).

De même, le versement de nouvelles subventions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche est proposé : 50 k€ pour financer en partie la rénovation de l'amphithéâtre situé sur le campus Bridoux

dépendant de l'Université de Lorraine à Metz-Borny, 40 k€ pour soutenir les nouvelles chaires scientifiques de l'École Supérieure Nationale des Arts et Métiers ainsi que 80 k€ au titre de la participation de l'Eurométropole à la rénovation du chapiteau de l'école de cirque Cirké'ole. Par ailleurs, 40 k€ permettront de co-financer un audit stratégique relatif à l'Institut Lafayette, qui sera piloté par la Région Grand Est. En parallèle, l'autorisation de programme relative à l'investissement dans l'immobilier en faveur des campus étudiants et de la vie étudiante est révisée de + 160 k€.

Pour accompagner le développement touristique, une subvention de 100 k€ à Voies Navigables de France est proposée afin de financer en partie la réalisation d'une étude sur le canal de Jouy. En outre, une enveloppe de 10 k€ permettra de mettre en place une signalétique dédiée à la mise en valeur du patrimoine archéologique de Sainte-Ruffine suite à la découverte d'un ancien théâtre antique.

Enfin, les crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme dédiée au Centre Pompidou-Metz sont augmentés de 675 k€. Il s'agit notamment de réaliser des aménagements divers sur le bâtiment, de renouveler du matériel de bureau, d'acquérir divers petits matériels ainsi que des éléments pour la cuisine du restaurant. Ainsi, le montant global de l'autorisation de programme n'est pas augmenté, mais la totalité des crédits de paiement seront engagés.

Le budget supplémentaire 2025 reflète ainsi pleinement l'ambition et la politique volontariste menée pour mettre en œuvre le Plan Pluriannuel d'Investissement. De nouveaux ajustements pourront également être actés, lors d'une prochaine décision modificative afin de s'adapter au mieux au rythme d'avancement des projets. Par ailleurs, l'emprunt d'équilibre de 53 M€ sera mobilisé en fonction des besoins identifiés d'ici la fin de l'exercice.

3. Les Budgets Annexes

3.1. Le Budget Annexe Transports Publics

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	- 802 927,00 €	70 Produit des services du domaine	500 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	29 400,00 €	73 Produits issus de la fiscalité	500 000,00 €
66 Charges financières	215 366,00 €	Opérations d'ordre	979 049,00 €
67 Charges spécifiques	200 000,00 €	Excédent de fonctionnement reporté	14 296 571,28 €
Virement à la section d'investissement	16 633 781,28 €		
Total dépenses de fonctionnement	16 275 620,28 €	Total recettes de fonctionnement	16 275 620,28 €

INVESTISSEMENT

16 Emprunts et dettes assimilées	1 095 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	16 633 781,28 €
20 Immobilisations incorporelles	754 000,00 €	13 Subventions d'investissement	82 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	4 936 892,28 €	23 Immobilisations en cours	4 199 160,00 €
23 Immobilisations en cours	9 250 000,00 €	Restes à réaliser 2024	129 728,00 €
26 Participations	-300 000,00 €	Opérations d'ordre	2 137 630,00 €
Restes à réaliser 2024	653 083,77 €	Affectation du résultat	10 519 917,00 €
Opérations d'ordre	3 116 679,00 €	16 Réduction du recours à l'emprunt	-4 200 000,00 €
Déficit d'investissement reporté	9 996 561,23 €		
Total	29 502 216,28 €	Total	29 502 216,28 €

Le budget supplémentaire prend en compte le résultat de l'exercice 2024. Ce dernier s'élève à 14,3 M€ soit un niveau quasi équivalent à l'année précédente (14,8 M€).

L'affectation du résultat s'élève à 10,52 M€ et couvre à la fois le déficit d'investissement qui est repris à hauteur de 9,99 M€, et le solde des restes à réaliser.

En section de fonctionnement, les charges à caractère général prennent en compte l'actualisation de la rémunération du délégataire (- 800 k€). En effet, cette dernière évolue chaque année selon un coefficient d'indexation, qui s'est révélé inférieur aux prévisions. La modification prend également en compte l'évolution de l'offre de transport de la rentrée 2025 ainsi que la desserte événementielle.

La délégation de service public arrivant à son échéance, le budget primitif prévoyait 400 k€ afin de dédommager les éventuels candidats non retenus dans le cadre de son renouvellement. Un seul candidat ayant postulé, les crédits ne seront pas mobilisés et sont donc restitués.

Dans le cadre des travaux de construction de la ligne Mettis C, 250 k€ sont provisionnés pour dédommager les commerçants et entreprises dont l'activité aurait été perturbée par les travaux.

Le remboursement des moyens généraux au budget principal est ajusté afin d'intégrer la convention d'entretien des voies Mettis (+ 188 k€).

27 k€ sont ajoutés sur les charges de gestion courante afin d'ajuster les montants versés à la Région dans

le cadre de la convention de complémentarité des réseaux et de la convention pour l'exploitation de la solution de génération de code-barres 2D.

Un ajustement de 215 k€ est opéré sur les charges d'emprunt. La DSP arrivant à échéance, un des emprunts contractés par le délégataire ne pourra pas être repris dans le cadre de la création de la future Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) au 1^{er} janvier 2026, et doit par conséquent être remboursé par anticipation. Ainsi, 95 k€ d'indemnité de résiliation anticipée et de frais de dossier sont inscrits au budget supplémentaire. Par ailleurs, 100 k€ permettent d'ajuster les crédits de remboursement de la dette propre de l'Eurométropole.

En recettes, le produit de la billetterie ainsi que celui du versement transport sont revalorisés à hauteur de 500 k€ chacun, suite à la constatation d'une tendance à la hausse par rapport aux prévisions initiales. 979 k€ sont ajoutés en opération d'ordre afin de régulariser des amortissements passés sur les exercices précédents relatifs à des biens qui ont en réalité été mis à disposition des TAMM.

En investissement, les dépenses réelles nouvelles s'élèvent à + 16,39 M€ et sont en lien avec l'avancée des projets inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement.

5,55 M€ de crédits de paiement sont ajoutés pour la poursuite des travaux liés à la création d'une troisième ligne Mettis C, portant ainsi à 20 M€ le montant total des crédits pour 2025.

L'avancement du projet de prolongation de la ligne de Mettis A nécessite l'inscription de 2,83 M€ de crédits supplémentaires.

500 k€ sont ajoutés pour les travaux d'adaptation du dépôt de bus situés rue des Intendants Joba.

Les dépenses incompressibles du réseau de transport mobilisent + 1,23 M€ de crédits supplémentaires, principalement destinés au remplacement des distributeurs automatiques de tickets Mettis.

Comme expliqué précédemment, il est nécessaire de rembourser un emprunt de manière anticipée avant la date d'expiration de la délégation de service public. 1,1 M€ sont ainsi inscrits en budget supplémentaire afin de rembourser le capital restant dû, en sus des crédits prévus en fonctionnement.

La participation de l'Eurométropole au capital de la future SEMOP est révisé à 1,2 M€ (soit – 300 k€).

Enfin, 4,2 M€ sont inscrits en dépense et en recette afin de procéder à la réimputation d'un mandat passé en 2024 relatif au versement d'avances concernant des bus articulés fonctionnant à l'hydrogène.

Les opérations d'ordre proposées à hauteur de + 3,12 M€ comprennent des crédits pour permettre la réintégration des frais d'étude (713 k€) la résorption des avances (1,4 M€) et la régularisation des amortissements des biens mis à disposition des TAMM comme expliqué précédemment (979 k€).

L'ensemble de ces éléments permet de réduire l'emprunt d'équilibre de 4,2 M€, le portant ainsi à 14,35 M€.

3.2. Le budget Annexe Archéologie Préventive

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
011 Charges de personnel	113 152,00 €
67 Charges spécifiques	22 459,00 €
Déficit de fonctionnement reporté	236 912,89 €
Virement à la section d'investissement	390 716,83 €
Total dépenses de fonctionnement	763 240,72 €

RECETTES	
75 Autres produits de gestion courante	763 240,72 €
Total recettes de fonctionnement	763 240,72 €

INVESTISSEMENT

21 Immobilisations corporelles	20 000,00 €
Déficit d'investissement reporté	370 716,83 €
Total	390 716,83 €

Virement de la section de fonctionnement	390 716,83 €
Affectation du résultat	
Total	390 716,83 €

Le budget supplémentaire intègre le déficit 2024. Ainsi, 237 k€ sont inscrits en dépenses de fonctionnement et 371 k€ en dépenses d'investissement.

Les autres inscriptions de dépenses concernent principalement la refacturation de la masse salariale par le budget principal. Un ajustement de 58 k€ est réalisé au titre de l'exercice 2024, les crédits initialement prévus s'étant révélés insuffisants pour couvrir l'ensemble des charges. Par ailleurs, 55 k€ sont ajoutés afin d'actualiser le montant inscrit au budget 2025. Un montant de 22 k€ est prévue pour annuler un titre émis sur exercice antérieur. Enfin, en investissement, des crédits sont ajoutés pour permettre au service d'acquérir du matériel.

Afin d'assurer l'équilibre de ce budget annexe, la subvention du budget principal est ajustée (+ 763 k€) et s'élève désormais à 1,8 M€.

3.3. Le Budget Annexe Zones en Régie

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
011 Charges à caractère général	500,00 €
67 Charges spécifiques	3 850,00 €
Virement à la section d'investissement	11 019 252,78 €
Total dépenses de fonctionnement	11 023 602,78 €

RECETTES	
70 Produits des services et du domaine	- 2 440 620,00 €
75 Autres produits de gestion courante	- 54 150,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	13 518 372,78 €
Total recettes de fonctionnement	11 023 602,78 €

INVESTISSEMENT

16 - Emprunts et dettes assimilées	1 140,00 €
Déficit d'investissement reporté	10 585 750,88 €
Total	10 586 890,88 €

Virement de la section de fonctionnement	11 019 252,78 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	-432 361,90 €
Total	10 586 890,88 €

L'excédent de fonctionnement 2024 qui s'élève à + 2,9 M€ est repris dans le cadre du budget supplémentaire, à hauteur de + 13,52 M€ en recettes de fonctionnement et - 10,59 M€ en dépenses d'investissement.

Les produits des cessions prévues sur Frescaty font l'objet d'ajustements à la baisse en raison du décalage de certains projets (- 2,44 M€). Un ajustement est également opéré concernant le montant du loyer versé par le FC Metz, en raison de sa modification décidée lors du bureau métropolitain du 9 décembre 2024 (- 63 k€).

Concernant les dépenses, 3,85 k€ sont ajoutés pour procéder à des annulations de titres sur exercice antérieur et 500 € sont inscrits pour une acquisition foncière auprès de l'Etablissement Public Foncier du Grand Est.

En conséquence, l'avance versée par le budget principal est diminuée à hauteur de 432 k€, la portant ainsi à 405 k€.

3.4. Le budget Annexe Déchèteries

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	1 722 313,95 €	70 Produit des services du domaine	83 076,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	168,81 €
		Excédent de fonctionnement reporté	1 639 069,14 €
Total dépenses de fonctionnement	1 722 313,95 €	Total recettes de fonctionnement	1 722 313,95 €

INVESTISSEMENT

21 Immobilisations corporelles	116 818,83 €	Excédent d'investissement reporté	116 818,83 €
Total dépenses d'investissement	116 818,83 €	Total recettes d'investissement	116 818,83 €

Le budget supplémentaire prend en compte l'intégration des excédents, qui s'élèvent pour 2024 à 1,64 M€ en fonctionnement et 117 k€ en investissement.

La recette relative à la participation aux déchèteries est ajustée afin de tenir compte de l'évolution des populations municipales au 1^{er} janvier 2025 (+ 83 k€).